RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

Délégation régionale académique
à l'information et à l'orientation (DRAIO)

Annexe 16

Rentrée 2023

Entrée des élèves de 1ère année de CAP en Terminale CAP
Emménagement / changement d'établissement
dans l'académie de La Réunion

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

NOM : …… Prénom(s) : ……

N°INE: /…../…../…../…../…../…../…../…../…../…../…../ Date de naissance :……../……../…….. ❑ Garçon ❑ Fille

Nom, prénom et adresse du(es) représentant(s) légal(aux) :……

……

…… ……N° de téléphone : ……

Adresse mél : ……

Classe suivie cette année : ……Intitulé complet du CAP : ……

……

NOM, prénom et nouvelle adresse à La Réunion du(es) représentant(s) légal(aux) ou correspondant :

……

…… À compter du : ……

N° de téléphone : …… N° de portable : …… **Adresse mél** : ……

Motif : ❑ changement de domicile à La Réunion ❑ Autres ……

❑ élèves nouveaux arrivants dans l'académie

❑ rapprochement du domicile

Pour les demandes de changement de domicile à La Réunion : demande validée à partir des justificatifs probants

Date et signature du chef d'établissement :

DEMANDE D'AFFECTATION EN Tle CAP	
Établissement demandé* Série	Intitulé du CAP

*Les élèves sont affectés dans l'établissement le plus proche de leur domicile et offrant la spécialité demandée

Date et signature de l'élève majeur ou du(es) représentant(s) légal(aux) (élève mineur) :

Cette fiche dûment renseignée et signée par le chef d'établissement d'origine et par l'élève majeur (ou ses représentants légaux si l'élève est mineur) sera adressée **au plus tard le 12 mai 2023 au** :

Rectorat de l'académie de La Réunion/DRAIO :

5, rue Maréchal Leclerc - 97400 Saint Denis

secretariat.dsaio@ac-reunion.fr

Joindre la copie des bulletins de 1ère année de CAP et une copie d'un justificatif de domicile à La Réunion

La commission spéciale aura lieu le 31 mai 2023

Rentrée scolaire des élèves : 16 août 2023